

Modification du Règlement Cyclisme Régional (Partie VII) pour 2013

Réorganisation des 5 catégories de valeurs :

Catégorie 1 inchangée.

Fusion des caté 2 et 3 en 1 seule catégorie appelée catégorie 2 composée :

- des licenciés 2012 en FSGT qui étaient en 2 ou en 3 ou des caté 1 descendus (+50 ans)
- des nouveaux licenciés qui étaient en 2 UFOLEP ou Pass Open FFC

Nouvelle catégorie 3 composée :

- des licenciés 2012 en FSGT qui étaient en 4 ou des caté 3 descendus (+50ans)
- des nouveaux licenciés qui étaient en 3 UFOLEP ou Pass Cyclisme FFC et de – 50 ans
- des coureurs néophytes de – 30 ans

Nouvelle catégorie 4 composée :

- des licenciés 2012 en FSGT qui étaient en 5 et ayant – 50 ans ou 1 victoire ou 1 Challenge ou des caté 4 descendus (+50ans)
- des nouveaux licenciés qui étaient en GS UFOLEP et de – 50 ans ou Pass Cyclisme FFC et de + 50 ans et – 60 ans
- des coureurs néophytes de + 30 ans et – 50ans

Nouvelle catégorie 5 composée :

- des licenciés 2012 en FSGT qui étaient en 5 de +50 ans et n'ayant aucune victoire ni remporté de Challenge
- des nouveaux licenciés qui étaient en GS UFOLEP et + de 50 ans ou Pass Cyclisme FFC et de + 60 ans
- des coureurs néophytes de + 50ans

Nota : Un coureur qui peine à suivre dans sa catégorie pourra après 2 courses demander par écrit (auprès de la commission Cycliste) à redescendre de catégorie.

Montées de Catégories (cf. art. 50) :

D'une manière générale un coureur montera de catégorie après 2 victoires (sachant qu'il y a victoire dans une catégorie, si le nombre de coureur au départ est au moins de 5).

Les titres obtenus aux championnats ne comptent pas comme victoire pour la montée de catégorie (classe d'âge et non de valeur).

Tout coureur peut être monté de catégorie sur supériorité manifeste par la commission départementale.

Un coureur redescendu en catégorie inférieure, l'année suivant celle de sa montée, remontera en catégorie supérieure après 1 victoire seulement.

Les coureurs de catégorie ~~(4)~~ 3 de moins de 40 ans monteront en ~~3~~^{ème} 2^{ème} catégorie après 1 victoire.

Un coureur de catégorie 3 de 60 ans ou plus ne montera en 2^{ème} catégorie qu'après 3 victoires (2 s'il est redescendu en début de saison).

Un coureur de catégorie ~~(4)~~ 3 pourra courir en catégorie ~~(3)~~ 2 sans surclassement; s'il gagne en catégorie ~~(3)~~ 2 (au moins 5 coureurs) il ne redescendra pas en catégorie ~~(4)~~ 3 au moins jusqu'à la fin de la saison.

Un coureur qui gagne une course montera dans la catégorie la plus haute de la course à condition qu'il y ait plus de 5 coureurs dans cette catégorie.

Dans une course à étapes, comptent comme victoire, les étapes, à condition qu'il y ait récompense, et le classement général. Même si les conditions sont réunies un coureur ne montera pas de catégorie avant la fin de la course.

Un coureur qui, lors d'une course, remporte 1 challenge ou un CLMI de – de 15 Kms ou un classement spécifique (ex : Sprinter, Grimpeur...), se verra attribué l'équivalence d' 1/2 victoire.

Un coureur qui remporte le classement final d'un challenge organisé sur plusieurs courses (ex : challenge de Printemps, d'Automne...) se verra attribué l'équivalence d' 1 victoire.

Descente de Catégorie (cf. art. 51) :

Ajouter : Un coureur qui peine à suivre dans sa catégorie pourra après 2 courses demander par écrit (auprès de la commission Cycliste Départementale) à redescendre de catégorie.

Catégories d'accueil (cf. art. 18 – 21) :

Pour les coureurs néophytes, non licenciés dans d'autres Fédérations, les catégories d'accueil seront définies en fonction de l'âge :

- Les moins de 30 ans seront affectés en catégorie 3.
- Les moins de 50 ans et + 30 ans seront affectés en catégorie 4.
- Les 50 ans et plus seront affectés en catégorie 5.

Accueil des coureurs venant d'une autre Fédération :

A) Coureurs UFOLEP

1^{ère} UFOLEP => 1^{ère} FSGT

2^{ème} UFOLEP => 2^{ème} FSGT

3^{ème} UFOLEP => 3^{ème} FSGT

GS UFOLEP -50 ans => 4^{ème} FSGT

GS UFOLEP +50 ans => 5^{ème} FSGT

B) Coureurs FFC

2^{ème} ou 3^{ème} FFC => 1^{ère} FSGT

Pass Open FFC => 2^{ème} FSGT

Pass Cyclisme FFC – 50 ans => 3^{ème} FSGT

Pass C. FFC + 50 ans et – 60 ans => 4^{ème} FSGT

Pass C. FFC + 60 ans => 5^{ème} FSGT

C) Coureurs UFOLEP + FFC

C'est le plus haut niveau d'accueil qui sera pris en compte.